



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT** tenue le mercredi, 15 février 2017 à 20 h00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, SYLVIE ADAM** et **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur général par intérim et M<sup>c</sup> **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- |             |            |  |
|-------------|------------|--|
| 2017-02-118 |            | Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 15 février 2017   |
| 2017-02-119 | <b>2.1</b> | Adoption du règlement d'emprunt numéro 1050-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 5 670 000 \$, un emprunt de 4 670 000 \$ et l'appropriation de 1 000 000\$ provenant de soldes disponibles du règlement 959-2009   |
| 2017-02-120 | <b>2.2</b> | Adoption du règlement d'emprunt numéro 1051-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réfection de l'aqueduc et des égouts sur les rues de Mégantic et de Chambly, la mise à niveau de la conduite de refoulement du PP7, l'installation de débitmètre sur le réseau d'aqueduc, l'étude et analyse préparatoire pour des travaux d'aqueduc et d'égout, le remplacement de pompes d'eau brute et l'installation d'appareil de télémétrie sur le réseau d'aqueduc |

2017-02-121	<b>2.3</b>	Servitude de stationnement rue Nelligan
N.M.	<b>2.4</b>	Sujet vacant
2017-02-122	<b>2.5</b>	Embauche au poste de directeur adjoint du développement économique
2017-02-123	<b>2.6</b>	Embauche au poste de directeur général de la Ville de Bromont
2017-02-124	<b>2.7</b>	Remerciements et reconnaissance à Monsieur Richard Joyal pour l'occupation du poste de directeur général par intérim
N.M.	<b>3.</b>	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
2017-02-125	<b>4.</b>	<b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>

**2017-02-118**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 février 2017, avec la modification suivante :

- Retrait du sujet suivant :
  - 2.4 Mesures disciplinaires à l'égard de l'employé numéro 435.

**ADOPTÉE**

**2017-02-119**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1050-2017  
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE  
5 670 000 \$, UN EMPRUNT DE 4 670 000 \$ ET  
L'APPROPRIATION DE 1 000 000\$ PROVENANT DE SOLDES  
DISPONIBLES DU RÈGLEMENT 959-2009**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1050-2017 intitulé «règlement d'emprunt numéro 1050-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 5 670 000 \$, un emprunt de 4 670 000 \$ et l'appropriation de 1 000 000\$ provenant de soldes disponibles du règlement 959-2009» a été donné à la séance du 6 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**

**APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1050-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 5 670 000 \$, un emprunt de 4 670 000 \$ et l'appropriation de 1 000 000\$ provenant de soldes disponibles du règlement 959-2009.

**ADOPTÉE**

**2017-02-120**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1051-2017  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 150 000 \$  
POUR LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS SUR  
LES RUES DE MÉGANTIC ET DE CHAMBLY, LA MISE À  
NIVEAU DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU PP7,  
L'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRE SUR LE RÉSEAU  
D'AQUEDUC, L'ÉTUDE ET ANALYSE PRÉPARATOIRE POUR  
DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, LE  
REMPACEMENT DE POMPES D'EAU BRUTE ET  
L'INSTALLATION D'APPAREIL DE TÉLÉMÉTRIE SUR LE  
RÉSEAU D'AQUEDUC**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1051-2017 intitulé «règlement d'emprunt numéro 1051-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réfection de l'aqueduc et des égouts sur les rues de Mégantic et de Chambly, la mise à niveau de la conduite de refoulement du PP7, l'installation de débitmètre sur le réseau d'aqueduc, l'étude et analyse préparatoire pour des travaux d'aqueduc et d'égout, le remplacement de pompes d'eau brute et l'installation d'appareil de télémétrie sur le réseau d'aqueduc » a été donné à la séance du 6 février 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1051-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réfection de l'aqueduc et des égouts sur les rues de Mégantic et de Chambly, la mise à niveau de la conduite de refoulement du PP7, l'installation de débitmètre sur le réseau d'aqueduc, l'étude et analyse préparatoire pour des travaux d'aqueduc et d'égout, le remplacement de pompes d'eau brute et l'installation d'appareil de télémétrie sur le réseau d'aqueduc.

**ADOPTÉE**

**2017-02-121**

**SERVITUDE DE STATIONNEMENT RUE NELLIGAN**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé par sa résolution numéro 2002-03-075, adoptée le 4 mars 2002, le projet immobilier connu sous le nom de *Quartier d'hiver*;

ATTENDU QUE le protocole d'entente a été signé le 12 avril 2002 ;

ATTENDU QUE les travaux municipaux ont reçu une acceptation provisoire conditionnelle à une liste de déficiences en date du 9 décembre 2002 ;

ATTENDU QUE les stationnements des résidents de la rue Nelligan empiètent dans l'emprise publique, soit sur le lot numéro 3 163 756, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme ;

ATTENDU QUE la configuration des lieux ne permet pas de réaménager les stationnements de manière différente ;

ATTENDU QUE la publication d'un acte de servitude de stationnement est la seule avenue à cette problématique ;

ATTENDU QUE le promoteur a demandé à la Ville une lettre confirmant que la publication d'un acte de servitude de stationnement ne sera pas une entrave à la fermeture du dossier du protocole d'entente du projet *Quartier d'hiver*;

ATTENDU QUE la réglementation municipale permet la publication d'une telle servitude puisque chaque résidence se verra attribuer 2 espaces de stationnement, tel que requis par le règlement de zonage ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la greffière à signer une lettre permettant la publication d'un acte de servitude de stationnements affectant le lot numéro 3 163 756, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme, étant l'emprise de la rue Nelligan, conditionnellement à ce que cet acte de servitude règle tous les stationnements dérogoires de la rue Nelligan.

**ADOPTÉE**

**2017-02-122**

### **EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

ATTENDU QUE le poste de directeur adjoint au développement économique est vacant depuis le départ de madame Suzanne-Marie Landry;

ATTENDU QUE, suite à l'affichage du poste à l'externe, 50 candidatures ont été reçues et qu'un comité de sélection composé de monsieur Richard Joyal, directeur du service du développement économique et de madame Lucie Leduc, conseillère en ressources humaines, a passé des entrevues et que leur choix s'est porté sur la personne répondant le mieux aux critères de la Ville afférents à ce poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Madame Julie Boulianne au poste de directeur adjoint en développement économique, à compter du 13 mars 2017, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans et qu'elle soit assujettie à une période d'essai de six (6) mois.

QUE ce poste cadre soit assujetti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'approuver le contrat de travail de madame Julie Boulianne tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser la mairesse et le directeur des finances et de l'administration à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

### **ADOPTÉE**

---

Avant l'adoption de la résolution suivante, Madame la mairesse Pauline Quinlan rappelle le mandat donné à la firme de consultants en ressources humaines et mentionne qu'un comité composé de trois (3) membres du conseil a été délégué pour choisir un candidat. Suite à ce processus, il y a avait deux (2) finalistes qui ont passé des évaluations psychométriques. Les deux (2) candidats possédaient les compétences pour remplir les conditions du poste. À cet effet, la mairesse indique que le choix n'a pas été unanime au sein du conseil et qu'elle considérait que le candidat retenu avait une expérience moindre que l'autre finaliste dans une ville ayant également un budget inférieur, donc pour elle le volet expérience municipale était très important. Elle termine en disant qu'une décision a quand même été prise et qu'un communiqué de presse sera diffusé dès la fin de l'assemblée.

De son côté, le conseiller Réal Brunelle remercie les membres du comité de sélection mais il exprime son désaccord avec la recommandation. Il croit que la Ville avait un candidat à l'interne, Monsieur Richard Joyal, et il aurait souhaité de la stabilité au niveau de la direction général.

---

**2017-02-123**

### **EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le décès accidentel et précipité de monsieur Jean Langevin, directeur général à la ville de Bromont, le 16 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville a retenu les services de Beaudoin Jutras, consultants en ressources humaines, pour l'accompagner dans le processus de recrutement d'un nouveau directeur général;

ATTENDU QUE les élus ont retenu la candidature de monsieur Éric Sévigny ;

ATTENDU QUE monsieur Sévigny possède les compétences et aptitudes requises;

ATTENDU QU'un contrat de travail a été préparé, à la satisfaction de la Ville et de monsieur Sévigny;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO**

**APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU**

D'engager monsieur Éric Sévigny au poste de directeur général de la Ville de Bromont, et ce à partir du 20 mars 2017 et d'approuver, tel que rédigé, le contrat de travail de monsieur Éric Sévigny. Monsieur Sévigny aura une période de probation de six (6) mois et bénéficiera des clauses contenues au document intitulé : « politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont ».

D'adopter la description de tâches, telle que déposée.

D'autoriser madame Pauline Quinlan, mairesse, à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2017-02-124**

**REMERCIEMENTS ET RECONNAISSANCE À MONSIEUR  
RICHARD JOYAL POUR L'OCCUPATION DU POSTE DE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

ATTENDU QU'après le décès de monsieur Jean Langevin en septembre 2016, le conseil municipal a nommé monsieur Richard Joyal au poste de directeur général intérimaire effectif le 20 septembre 2016;

ATTENDU QUE la période intérimaire occupée par monsieur Joyal aura duré six mois;

ATTENDU QUE les élus sont pleinement satisfaits du volume et de la qualité du travail rendu par monsieur Joyal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal adhèrent aux principes d'équité interne et de juste rémunération de leur personnel;

ATTENDU QUE la rémunération de monsieur Joyal était inférieure à celle de la fonction de directeur général;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser à monsieur Richard Joyal, en ajustement salariale pour la durée de la période d'intérim au poste de directeur général, la somme de 15 921\$ selon les modalités applicables aux procédures de la paie de la Ville de Bromont.

De remercier chaleureusement monsieur Richard Joyal pour son excellent travail, son implication et son professionnalisme dans l'occupation de ses fonctions à titre de directeur général intérimaire.

Que monsieur Richard Joyal terminera son mandat à titre de directeur général intérimaire en date du 19 mars 2017.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quatre (4) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Projet de pavage du chemin des Carrières et vitesse de circulation sur le chemin de Gaspé ainsi que l'affiche promotionnelle de Cercle-des-Cantons;
- Traverse de piétons sur la rue Shefford en face du dépanneur et marquage sur la rue Shefford pour le stationnement en face des commerces;
- Climat de travail au sein de la Ville et représentation des élus lors des prochaines élections municipales;
- Proposition au comité de circulation pour des panneaux clignotants en zone scolaire et pour les piétons.

**2017-02-125**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20h30.

**ADOPTÉE**

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 mars 2017

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE